

DEPARTEMENT  
DE LA LOIRE

**LOIRE FOREZ AGGLOMERATION**

ARRONDISSEMENT  
DE MONTBRISON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DECISIONS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20220802-2022DEC0198-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2022

Le Président de Loire Forez agglomération,

**Objet : Décision relatant la prise en charge exceptionnelle du bonus Forez'pirer pour le remplacement des appareils de chauffage au bois des particuliers**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 qui précise les conditions de délégation de l'organe délibérant au président de l'EPCI,
- Vu la délibération n°3 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection de M. Christophe BAZILE en tant que président de Loire Forez agglomération,
- Vu la délibération n°6 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection des vice-présidents,
- Vu la délibération n°9 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 donnant délégation au président,
- Vu la délibération n°1 du conseil communautaire en date du 20 octobre 2020 complétant la liste des délégations au président,
- Vu l'arrêté n°2021ARR0206 du 15 Avril 2021 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Marie-Gabrielle PFISTER, vice-présidente en charge de l'environnement,
- Vu la délibération n°30 du 12 Octobre 2021 actant la création du fonds d'aide Forez'pirer sur l'ensemble des 87 communes du territoire,
- Vu la délibération n°21 du 05 Avril 2022 modifiant la prime Forez'pirer et actant la prise en charge du bonus régional à la suite au désengagement de la région,
- Considérant que les bénéficiaires pour les subventions prime « Forez'pirer » sont identifiés et ont fait l'objet d'une notification d'attribution,

**DECIDE**

**Article 1** : d'attribuer un bonus exceptionnel d'un montant de 500€ aux bénéficiaires suivants :

M.	BATOT	LOIC	6 rue de l'Orme	42680 Saint-Marcellin-en-Forez
M.	CHAMPNEUF	Jean Louis	126 avenue de la ranchardiere	42170 Saint-Just-Saint-Rambert
M.	CNAPPI	YANNICK	3 impasse isadora duncan	42170 Saint-Just-Saint-Rambert

M.	DELBEGUE	Johan	43 rue du Penable	42170 Saint-Just-Saint-Rambert
Mme	DESCROIX	Valérie	30 impasse de la rivière	42170 Saint-Just-Saint-Rambert
M.	DIREZ	Gérard	664 route d'EPELUY	42450 Sury-le-Comtal
M.	DUHAMEL	Marc	158 route d'Andrézieux	42170 Saint-Just-Saint-Rambert
M.	FAURE	SANDRINE	12 RUE GEORGES SAND	42170 Saint-Just-Saint-Rambert
Mme	FERRÉOL	Andrée	10 rue des jardins	42160 Saint-Cyprien
M.	LLORCA	Alain	10 chemin des traverses	42680 Saint-Marcellin-en-Forez
Mme	MARCEL	Marie Thérèse et Gilles	6 allée du forez	42160 Saint-Cyprien
Mme	MURCIANO	Karen	14 rue du mont blanc	42170 Saint-Just-Saint-Rambert
M.	REYMONDON	JEAN MICHEL	8 rue de la maraichère	42170 Saint-Just-Saint-Rambert
M.	SAMUEL	Christian	46, lot de la roseraie	42450 Sury-le-Comtal
M.	SIGAUD	Fernand Christiane	464 chemin de la Madone	42450 Sury-le-Comtal

La présente subvention porte sur la réalisation de l'opération suivante :

Aide à l'acquisition d'un **appareil au bois bûche** Flamme Verte 7 étoiles

**Article 2** : d'attribuer un bonus exceptionnel d'un montant de 750€ aux bénéficiaires suivants :

M.	BES	Gauthier	44 chemin des Vernes	42170 Saint-Just-Saint-Rambert
Mme	BONNEFOY	Josiane	52 a chemin des tilleuls	42170 Saint-Just-Saint-Rambert
M.	BOULHOL	Roland	190 C chemin de cerizieux	42170 Saint-Just-Saint-Rambert
M.	BRUYERE	Brice	117 route de Saint-Etienne	42170 Saint-Just-Saint-Rambert
M.	CORRADO	Cédric	1 place Jeanne d'Arc	42170 Saint-Just-Saint-Rambert
M.	DECHENAUD	Thierry	62 route de Saint Marcellin	42170 Saint-Just-Saint-Rambert

Mme	DUPLAIN	Christine	3 allée des Roches rouges	42170 Saint-Just-Saint-Rambert
M.	GOUTTE	Christian	35 rue de l'Orme	42680 Saint-Marcellin-en-Forez
M.	LOGNOS	Damien	12 parc urieux	42170 Saint-Just-Saint-Rambert
M.	TALAS	Eric	37 rue antoine archembaud	42170 Saint-Just-Saint-Rambert
M.	VIALARD	Jean-Paul	2916 route des monts	42450 Sury-le-Comtal
Mme	FILIOL et LEVET	Sylvie et Norbert	46 montée du Coteau	42680 Saint-Marcellin-en-Forez
M.	RONZE	Yann	82 route de saint etienne	42170 Saint-Just-Saint-Rambert
Mme	PERBET	Luigina	2 rue des tilleuls	42160 Bonson
M.	BESSY	Marc	4 avenue du stade	42170 Saint-Just-Saint-Rambert

La présente subvention porte sur la réalisation de l'opération suivante :

Aide à l'acquisition d'un **appareil au bois granulé** Flamme Verte 7 étoiles

**Article 3** : Le versement de la subvention Loire Forez s'effectuera de manière automatique aux habitants des 5 communes\* PPA qui ont déposé un dossier valide entre la mise en place du fonds et la date du présent Conseil

\*Saint-Just Saint-Rambert, Bonson, Saint-Cyprien, Saint-Marcellin en Forez, Sury le Comtal)

**Article 4** : Les crédits nécessaires ont été engagés sur le fonds d'aide Forez'pirer du budget Environnement et économie circulaire

**Article 5** : Cette décision sera portée à la connaissance de Madame la Trésorière de Montbrison.

**Article 6** : La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

Fait à Montbrison, le 02/08/2022

Pour le Président,  
par délégation,  
La Vice-présidente  
en charge de l'environnement

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la

Marie-Gabrielle PFISTER